

# ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT DE FRÉVILLE-DU-GATINAIS

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le 01 AVR. 2025

ID : 045-294501085-20250326-D\_AFR\_2025\_04\_1-BF



## DÉLIBÉRATION DU 26/03/2025 DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

**Nombre de membres :** L'an 2025, le 26 Mars à 18:00, le Bureau l'Association Foncière de Remembrement dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MÉTIER Antony, Président.

En exercice : 7

Présents : 7

Date de convocation : 18/03/2025

### A l'unanimité

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : M. MÉTIER Antony, Président, M. DEQUATRE Myriam, M. PELLETIER Laurent, M. CROUM Jean-Louis, M. NICOLLE Baptiste, M. BÉZILLE Bruno, M. CHENAULT Yohann

Secrétaire : M. PELLETIER Laurent

### D\_AFR\_2025\_04\_1 – Budget primitif 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération D\_AFR\_2022\_06 du 08 novembre 2022 adoptant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 01 janvier 2023,

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique (fusion du compte de gestion et du compte administratif),

Après avoir inscrit au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté" du budget primitif les résultats (excédents) 2024 de 22 987,47 €,

Après avoir procédé à la prévision de l'ensemble des dépenses et des recettes 2024,

Le Bureau de l'Association Foncière de Remembrement, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

– **vote** le budget primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes uniquement :

◆ en section fonctionnement

27 000,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

A Fréville-du-Gâtinais, le 26/03/2025

Le Président,

MÉTIER Antony

